

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 25

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

(en milliards d'euros)

	Prévisions de recettes	Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	181,8	185,6	-3,8
Vieillesse	182,5	189,7	-7,2
Famille	58,7	59,2	-0,5
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,0	13,0	0,0
Toutes branches (hors transferts entre branches)	430,0	441,4	-11,4

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.